

Demande de permis de saillie individuelle

Année de saillie :



Eleveur :

Nom, prénom :

Adresse exacte :

Téléphone :

Données de l'étalon

Nom : No d'identité :

Provenance : Né le :

Père : Père de la mère :

Propriétaire :

(adresse exacte)

Données sur la jument

Nom : No d'identité :

Provenance : Née le :

Père : Père de la mère :

Est-ce que le même éleveur a déjà demandé un permis de saillie individuelle pour la saison en cours, pour d'autres juments?

 non oui : si oui, **combien?**

Date : Signature de l'éleveur:

Remarques

1. Le permis de saillie est valable pour la saison en cours
2. Un permis de saillie individuelle ne peut être délivré que si l'étalon est approuvé à l'étranger par une fédération reconnue officiellement comme membre de la WBFSH. L'étalon doit appartenir aux races autorisées par le programme d'élevage.
3. La demande doit être adressée à la fédération si la jument est portante, au plus tard 15 jours ouvrables avant l'identification qui est prévue, respectivement la présentation. Le département d'élevage se réserve le droit de limiter le nombre de permis par étalon.
4. Les frais s'élèvent à CHF 200.- par jument ; dès la 3^{ème} jument du même éleveur CHF 100.-.
Remise du permis après paiement sur notre compte : **FECH, CP, 1580 Avenches**
IBAN: CH59 0483 5065 8381 2100 0 BIC:CRESCHZZ80A
Credit Suisse Zurich, Compte Postal du CS: 80-500-4
5. Le poulain recevra un certificat d'origine, si le père est approuvé pour l'élevage par une Fédération officielle reconnue à l'étranger et si la mère est inscrite dans la catégorie Stud-book du Livre généalogique de la FECH. Si ces conditions ne sont pas remplies, le poulain recevra une carte d'identité.
6. Pour l'utilisation d'un étalon approuvé par la FECH, mais pas activé, le montant de la taxe est réduit. Le propriétaire de la jument peut obtenir la carte de poulain directement auprès de la FECH, après paiement de la taxe de CHF 100.-, à l'aide de ce même formulaire.

Documents à joindre en annexe :

- * Copie du certificat d'origine de l'étalon
- * Copie du certificat d'origine de la jument
- * Justificatif de l'approbation de l'étalon par une fédération reconnue officiellement comme membre de la WBFSH
- * Preuve du paiement des frais s'élevant à CHF 200.- resp. CHF 100.- (copie du récépissé du paiement)
- * Bulletin de saillie de l'étranger (**original**)

Les demandes sont à déposer auprès de : Fédération d'Élevage du cheval de sport CH
Les Longs Prés 2 / Case postale
1580 Avenches
Tél. 026 676 63 35 Fax. 026 676 63 45 info@swisshorse.ch